

Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 568;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14569_t1_0568_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Le plus grand sacrifice (et il ne coutera pas beaucoup à nos cœurs) n'est pas encore fait; La patrie est notre mère commune, au premier signal nous sommes prêts à voler à son secours, à vaincre, où à mourir en la défendant ».

J.D. LOUGE fils, QUERILHAC, Z. DARIER (*présid.*),
PARIS, AUTHENAC, GACHEN fils, BARBAT, PIQUÉ,
PAGE, LOUGE père, LOUIS RICAUD, CASTETRE,
SOULÉ [et 13 signatures illisibles].

7

La société populaire d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, félicite la Convention nationale sur son décret par lequel le peuple François reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, « Législateurs, dit-elle, vous venez par ce décret marqué au coin du génie et de la sagesse, de déconcerter, d'écraser nos ennemis qui ne nous accusoient d'athéisme que pour mieux tromper les peuples. Toutes les nations reconnoîtront bientôt ces grands principes que nous professons; elles suivront les glorieux exemples que nous leur donnons, et l'univers ne sera bientôt plus souillé par des tyrans, ni habité par des esclaves ».

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste pour achever le grand édifice de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Uzès-la-Montagne, 16 prair. II. Le *présid.* de la Sté popul. au *présid.* de la Conv.] (2).

« Citoyen President,

Je t'envoie ci joint une adresse des sans culottes de la société populaire D'uzès à la Convention nationale, je t'invite d'être auprès d'elle L'interprète de nos sentiments, nous la félicitons sur le Décret quelle à rendu le 18 floréal. S. et F. ».

(illisible).

[Uzès-la-Montagne, s.d.]

« Représentants,

Nos ennemis ne pouvant nous vaincre par des trahisons journalières des conspirations rénaissantes, des Complots multipliés, voulaient enlever au peuple l'Idée Consolante de la Divinité, propageons l'athéisme disaient-ils, Enlevons aux français l'idée de l'Eternel, faisons disparaître le règne de la vertu et par la Corruption des mœurs Sapons les fondemens de la Liberté dont le flambeau menace d'Embraser les deux hémisphère; vous avez arrêté, vous avez pulvérisé les propagateurs du poison dangereux, et leurs desseins Comme leurs principes ont rentré dans le néant.

Vous avez décrété le 18 floréal que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame, recevez nos félicita-

tions, ouï représentants nous reconnaissons l'Eternel dans l'immortalité de la nature, et l'idée de cet Etre bienfaisant est inséparable de la vertu; vous avez par ce Décret marqué au coin du génie et de la Sagesse, déconcerté nos Enemis, restez dans les retranchements de la Montagne redoutable et lancez toujours les foudres vengeurs sur les ennemis de la liberté.

Vive la République ».

ROUVIÈRE, FABRE, VIVARD, MATHIEU [et 2 signatures illisibles].

8

La société populaire de Rouen, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale sur son décret qui déclare que le peuple français reconnoît l'Etre-Suprême, et l'immortalité de l'ame, et qui fixe l'établissement des fêtes décadaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rouen, 1^{re} prair. II] (2).

« Citoyens Représentants,

Vous avez proclamé toutes les vertus par votre immortel décret sur les fêtes Decadaires, vous avez relevé dans les âmes ces sentimens généreux que les conspirateurs voulaient anéantir, ces sentimens, L'essence du patriotisme et de la sociabilité, qui sont chéris à l'homme son existence et son utilité.

Ce grand acte de votre sublime pensée est dans le cœur des republicains, il va retremper les esprits affaiblis par les croyances mensongères en leur donnant cet energie, dont ils ont besoin pour marcher, d'un pas Egal, au temple de la divinité, sur les debris du fanatisme et de l'atheisme.

Les jacobins de Rouen ont entendu votre voix, c'est celle de la nature, c'est en suivant les mouvemens de leur cœur qu'ils reconnoissent l'Etre Suprême, c'est en pratiquant les vertus et les devoirs sociaux que vous avez si bien définis qu'ils l'honorent et se rendent dignes de vous ».

LEMONNIER (*secrét.*), LIRQUET (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles, accompagnées des mentions (*présid.*), (*secrét.*)].

[Extrait du registre de la Sté popul.; 30 flor. II].

Un membre propose une adresse à la Convention pour la féliciter du décret sur les fêtes decadaires un autre membre qui en avoit rédigé une en donne lecture, L'adoption en est adjournée à une seconde lecture qui sera faite en cette seance quand elle sera plus nombreuse.

L'adresse tendante à féliciter la Convention sur le décret sur les fêtes decadaires, dont l'adoption avoit été adjournée à une seconde

(1) P.V., XXXIX, 238. Bⁿ, 29 prair; Mon., XX, 721; J. Sablier, n° 1376; Audit. nat., n° 629.

(2) C 306, pl. 1164, p. 5 et 6.

(1) P.V., XXXIX, 239. Bⁿ, 29 prair; Mon., XX, 721.

(2) C 306, pl. 1164, p. 3 et 4.